



ROUTES

L'Agence Technique Départementale de l'Indre

L'Agence Technique Départementale de l'Indre (ATD36) s'appuie sur les moyens mis à disposition par le Département, pour apporter une assistance dans la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal.

Afin de palier le désengagement de l'État en matière d'accompagnement des petites communes à réaliser leurs projets d'aménagement routier dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), le Département a proposé aux communes et communautés de communes de mettre en place une Agence Technique Départementale.

À quoi sert cette agence ? Quel est son fonctionnement ?

L'Agence Technique Départementale de l'Indre (ATD36) a été créée en 2015 avec le souci de mutualiser les moyens départementaux dans un principe de solidarité territoriale.

Le principe fondateur reste d'actualité : la mutualisation permet de faire bénéficier l'ensemble des adhérents d'une expertise de haut niveau sur l'ensemble des champs de compétences de l'Agence Technique, en particulier l'assistance aux élus locaux dans la gestion du domaine public routier, la programmation des travaux d'entretien sur le patrimoine ouvrage d'art et voirie communale ou intercommunale ainsi que dans la conduite de petits travaux d'investissement.

À ce jour, 208 communes et 8 communautés de communes adhèrent à l'agence.

Peuvent adhérer les communes de l'Indre de moins de 3 000 habitants et les communautés de communes qui ont au moins une commune de moins de 3 000 habitants. L'ensemble des voies communales et intercommunales présentes sur le territoire est pris en charge. Près de 90 % des communes et 3/4 des EPCI éligibles sont aujourd'hui adhérents à l'ATD36.

Cet accompagnement est indispensable, car les élus sont souvent désemparés face à la somme d'informations administratives et techniques qu'ils doivent fournir pour monter un projet, dépassant souvent leur compétence. Victimes d'aléas climatiques et de trafics importants pour leur calibre, les routes nécessitent un entretien régulier. Ce sont ainsi plusieurs milliers de kilomètres de routes communales et des centaines de ponts qui sont concernés. Parce que la sécurité des usagers en dépend, l'entretien du réseau et de ses infrastructures est une exigence quotidienne.

CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE

Direction des Routes

Cité Administrative
36000 Châteauroux

02 54 08 37 41

Itinéraire

Courriel

Site internet



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36